



## REOUVERTURE DES ECOLES – INFOS PARENTS n°2

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves,

Depuis le jeudi 14 mai, la reprise progressive de l'école se poursuit sur le territoire.

Ainsi le lundi 25 mai, les moyennes sections et des CE1 reprendront à leur tour le chemin de l'école. L'option envisagée d'un retour pour les TPS/PS le 2 juin est confirmée. Elle offre davantage de conditions favorables pour cet accueil particulier des plus petits.

Ce « guide n°2 » complète la présentation de l'organisation dans la perspective du 2 juin. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte. Il faut en effet permettre aux enfants et aux familles dont c'est le choix, de renouer avec l'école. L'application du protocole sanitaire encourage à une reprise très progressive, pour pouvoir organiser l'accueil des enfants par groupes. Mais déjà des parents nous contactent pour connaître les modalités de prise en charge des enfants en dehors du temps d'enseignement. Effectivement, bien que les directives gouvernementales ne soient pas encore toutes connues, un certain nombre de parents exprime la nécessité, parfois l'obligation, de reprendre le travail.

Dès lors, la commune propose une organisation qui tente de composer avec les différentes situations. Celle-ci mobilise des moyens très importants, afin de concilier l'enseignement dans des conditions très particulières et cette prise en charge des enfants quand les parents ne sont pas disponibles. Les équipes enseignantes sont très mobilisées autour de ce retour à l'école. Les agents de la commune ainsi que les associations du territoire sont également sur le pont, solidaires comme à l'habitude, de cet élan à l'échelle communale.

Pour maintenir cette progressivité de la reprise et alléger le fonctionnement dans ce cadre sanitaire contraint, nous encourageons tous les parents qui le peuvent, à reprendre leurs enfants en dehors du temps d'enseignement et à limiter leur temps de vie en collectivité. D'autant que dans un tel contexte, chacun comprendra qu'il ne soit pas possible de proposer l'offre d'activités habituelle.

Avec toute notre attention,

**Yveline DRUEZ**

**Maire de la Hague**

**Jérôme BELHOMME**

**Adjoint à l'éducation**



## L'organisation des temps...

**Maintien de la semaine habituelle** avec classe tous les jours sauf le mercredi après-midi.

**Les dates pour une reprise progressive :**

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Jeudi 14 mai	Du lundi 18 mai	Lundi 25 mai	Mardi 2 juin
GS / CP / CM2 uniquement	CE2 / CM1 en plus des enfants de la semaine précédente	MS / CE1 en plus des enfants des 2 premières semaines	TPS/PS en plus des enfants des 3 premières semaines

**Les adaptations pour le retour progressif à l'école et l'application des mesures de distanciation :**

- Des groupes de 15 enfants au maximum en élémentaire.
- Des groupes de 10 enfants au maximum en maternelle.

Comme convenu avec l'Inspection Académique, à partir de ces seuils, la commune interviendra avec des moyens humains, en appui des enseignants, pour répartir les groupes d'enfants entre les temps d'enseignement et une prise en charge par la commune. L'alternance sera organisée avec les enseignants.

**Les horaires vous sont communiqués par chaque école afin de coller aux spécificités des sites et de poursuivre le déconfinement.**

**Une heure d'enseignement de moins en fin de journée, pour soutenir le travail d'enseignement à distance des enseignants pour les enfants qui continuent l'école à la maison :**

Pour soutenir l'enseignement à distance assuré par les enseignants, le temps d'enseignement à l'école est réduit de la dernière heure l'après-midi. Les enfants présents dans les écoles passent sous responsabilité communale. Ils pourront dès lors repartir ou glisser vers l'accueil collectif. Le retour à la maison est encouragé à chaque fois que possible.

**L'accueil des enfants des personnels impliqués dans la gestion de la crise** perdurera quand cela est nécessaire comme le prévoit la loi (personnels soignants, forces de l'ordre, enseignants, personnels médico-sociaux, agents territoriaux).

La participation financière habituelle sur ces temps périscolaires est appliquée.

**Les TAP sont suspendus** jusqu'à nouvel ordre.



### Panorama de la semaine de votre enfant :

*Ce schéma est ici présenté dans les grands principes. Il se décline par école selon certaines spécificités et les choix des équipes enseignantes. Vous recevrez pour vos enfants un emploi du temps précis des directeurs d'écoles, avec lesquels vous avez l'habitude de communiquer.*

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
<b>1</b>	Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin		Accueil périscolaire matin	
<b>2</b>	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif
<b>3</b>	Restauration		Restauration		Restauration		Restauration		Restauration	
<b>4</b>	Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif	Centre de loisirs habituel		Temps scolaire	Accueil collectif	Temps scolaire	Accueil collectif
<b>5</b>	Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe		Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe				Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe		Accueil collectif au lieu de la dernière heure de classe	
<b>6</b>	Accueil périscolaire du soir		Accueil périscolaire du soir				Accueil périscolaire du soir		Accueil périscolaire du soir	

**Ligne 1 du tableau :** L'accueil périscolaire du matin perdure à partir de 7h30, aux conditions tarifaires habituelles.

**Lignes 2 et 4 du tableau :** Votre enfant sera positionné dans un groupe qui alternera périodes d'enseignement et prise en charge par la commune ou une association de jeunesse. Rappel : ces groupes sont imposés par la règle sanitaire de l'Education nationale, qui stipule que les groupes en classe ne peuvent dépasser 15 enfants en élémentaire et 10 en maternelle. Ces groupes pourront alterner d'une journée à l'autre ou à la demi-journée selon le choix des enseignants. Les temps de prise en charge en accueil collectif ne sont pas obligatoires.

**Ligne 3 du tableau :** Restauration collective avec distanciation entre les enfants.

**Ligne 5 du tableau :** dernière heure de classe, dédiée aux enseignants pour l'enseignement à distance. Les enfants peuvent quitter l'école dès cet instant si les parents le souhaitent (gratuit). Dans le cas contraire, ils sont pris en charge par des animateurs, si vous n'avez pas d'autre solution.

**Ligne 6 du tableau :** Accueil périscolaire du soir, jusqu'à 18h30, pour les familles qui n'ont pas d'autres solutions et dans les conditions tarifaires habituelles.

***Dans tous les cas, limitez autant que vous le pourrez les temps collectifs, afin que cette reprise soit la plus progressive pour votre enfant.***



## Rappel important : le protocole sanitaire...

Un **protocole sanitaire national** propose des règles communes, avec des déclinaisons que nous effectuons, site par site, en concertation avec les enseignants et les intervenants périscolaires. Il est articulé autour de 5 axes :

- Le maintien de la distanciation physique.
- L'application des gestes barrières.
- La limitation du brassage des élèves.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- La formation, l'information et la communication.

**Les enfants bénéficieront de différentes formes de sensibilisation aux gestes barrière sur le temps scolaire comme périscolaire. Le respect des gestes barrière sera poursuivi en permanence avec les enfants, même s'il est avéré et rappelé dans le protocole sanitaire national, que leur respect strict s'avère difficile, d'autant plus avec de jeunes enfants.**

### Protections individuelles :

- Tous les enseignants et les adultes intervenant auprès des enfants, sont dotés par la commune de masques et de visières.
- Le protocole national proscrit le port du masque pour les enfants de maternelle. Il n'est pas conseillé en élémentaire, mais possible si les enfants sont en mesure de le porter selon les règles d'usage. Avis du médecin nécessaire en cas d'enfant porteur d'une pathologie.

### Protections collectives :

- La commune a nommé un agent par site, Référent du Protocole d'Hygiène (RPH). Chaque agent a fait l'objet d'une formation interne. Il est chargé de faire appliquer des règles d'hygiène et d'entretien strictes, avec plusieurs tournées de nettoyage dans une journée notamment sur les « surfaces contact » (poignées, interrupteurs, rampes, chasses d'eau, etc.). Les locaux seront aérés régulièrement. Ces agents sont appuyés par le service Hygiène et sécurité de la mairie.
- La commune équipera chaque classe de solutions hydroalcooliques avec un usage encadré par un adulte. Le lavage des mains sera répété à plusieurs reprises dans la journée. Les écoles seront dotées en permanence de savon, essuie-mains, etc.

### A l'arrivée à l'école ou pour le départ :

Vous pourrez constater l'usage d'ouvertures différentes pour accéder à l'école et/ou des marquages au sol permettant le respect des mesures barrières en attendant d'être appelé par un enseignant. Il vous est demandé de respecter les horaires annoncés par les écoles et de ne pas générer de regroupements de personnes devant les différents points d'accès. Merci de ne pas entrer dans les locaux, sauf après y avoir été invité par les enseignants.



**Aménagement des locaux :**

Les locaux ont été équipés d'une signalétique permettant aux enfants de bénéficier de rappels des gestes barrière, méthode de lavage des mains, etc. Les sens de circulation sont matérialisés lorsque c'est nécessaire afin de réduire le brassage des enfants. En classe et au restaurant scolaire, les tables ont été repositionnées pour garantir la distanciation. Les cours d'écoles ont parfois été divisées ou les horaires de récréation adaptés. Pour les situations de sieste, une distanciation sera mise en place entre les couchettes.

**La vie en classe ou au périscolaire :**

Conformément au protocole, les activités sont adaptées afin de respecter les mesures sanitaires au mieux. Les enseignants et autres encadrants adapteront leur positionnement auprès des enfants. L'usage individuel de matériel pédagogique sera recherché en permanence, comme la vigilance concernant les objets pouvant circuler entre l'école et la maison. A cet égard nous demandons votre attention concernant le contenu du cartable de votre enfant. Il conviendrait d'étiqueter son contenu et de ne conserver que le nécessaire. Les activités et sorties de classes collectives (natation, spectacles, etc.), qui plus est avec transports, sont supprimées jusqu'à nouvel ordre.

**Restauration :**

Le nombre de places réduit au restaurant pour respecter la distanciation, va nécessiter une gestion différente des services, adaptée à chaque site scolaire (allongement de la pause de midi, nombre de services...).

## Autres mesures mises en place par la commune...

**Assistance aux écoles :** déploiement d'un agent en appui quotidien de chaque équipe enseignante en élémentaire. Adaptation du nombre d'ATSEM en maternelle selon l'évolution des effectifs.

**Appui à « l'école à la maison » :**

- Aide en matériel numérique. Possibilité de bénéficier d'un prêt de tablette par la commune.
- Besoin d'un conseil en informatique. Contactez les animateurs de Cap Numérique au 02.33.87.58.10.

**Les transports scolaires collectifs** seront maintenus, avec des règles de distanciation (1 siège sur 2). Il est préconisé de limiter l'usage des transports, pour toutes les familles qui peuvent disposer d'une autre solution. L'usage du car scolaire fera l'objet d'un signalement au préalable auprès de la commune SVP ([education@lahague.com](mailto:education@lahague.com)). La commune maintiendra les accompagnateurs même en effectifs enfants réduits.



## Parents : nous avons besoins de votre participation...

**Parents :** en cas de symptôme(s) repéré(s) à la maison, concernant votre enfant ou un membre de la famille, maintenez vos enfants scolarisés à la maison, informer les écoles, la mairie et contacter votre médecin. Plus généralement, la prise de température quotidienne s'avère extrêmement utile pour conforter le travail de prévention. En cas de symptôme de fièvre, contactez votre médecin.

**A l'école :** en cas de repérage de symptôme(s) (toux, maux de gorge, fatigue subite, essoufflement, troubles digestifs, avec ou sans fièvre), votre enfant sera doté d'un masque et accueilli dans une pièce spécifique. Vous serez aussitôt contacté pour sa prise en charge. Votre médecin pourra décider des modalités sanitaires, notamment le dépistage. Votre enfant pourra revenir en classe après avis du médecin. En cas de test positif, les modalités de dépistage des cas contacts et d'évictions seraient définies par les autorités sanitaires et l'Education nationale. Des mesures adaptées seraient prise à l'échelle de l'école, concernant les personnes et la désinfection spécifique des locaux.

### **Préparer son enfant :**

Si votre enfant reprend l'école, vous pouvez aborder avec lui de manière simple le changement de contexte qu'il va découvrir. N'hésitez pas à insister sur la fonction des gestes barrières et leur importance dans la prévention. Rendez-vous sur le site internet de La Hague, vous y trouverez des ressources pour échanger avec les enfants sur ces questions.

## Une organisation qui pourra évoluer dans le temps...

La commune proposera à tous les acteurs éducatifs des points d'évaluation réguliers, par site, puis au niveau communal, afin de nous adapter en permanence aux éventuels nouveaux besoins repérés d'ici la fin de l'année scolaire.

En plus du travail important de communication des directeurs d'école auprès des familles, la commune vous tiendra informés de ces évolutions, de manière régulière. Nous mobiliserons les outils de communication que vous connaissez, et le mail sera privilégié, vous permettant ainsi de disposer des informations avec assurance.

## Des questions complémentaires...

- N'hésitez pas à contacter la mairie au 02.33.01.53.33.
- Par mail : [education@lahague.com](mailto:education@lahague.com)
- Numéro vert : 0800 840 888